

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CRDH - Centre de recherche sur les droits de
l'homme et le droit humanitaire

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 26/04/2024



Au nom du comité d'experts :

Dominique Breillat, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Dominique Breillat, Poitiers

Experts : Mme Carole Gallo, université de Lille
M. Alexis Marie, université de Bordeaux
Mme Muriel Ubéda-Saillard, université de Lille

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, université Paris-Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de Recherche sur les Droits de l'Homme et le Droit Humanitaire
- Acronyme : CRDH
- Label et numéro : EA 3385
- Composition de l'équipe de direction : M. Olivier de Frouville, directeur, Mme Sarah Jamal, directrice-adjointe

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'unité affiche trois grands domaines de recherche, chacun étant développé en plusieurs thèmes :

- Interactions entre ordres normatifs (Droit international général et protection des droits de l'Homme ; interactions entre régimes spéciaux ; Interactions entre régimes internationaux et régimes internes).
- Dynamique des systèmes de protection (Dynamique du système universel de protection des droits de l'Homme ; dynamique du système européen de protection des droits de l'Homme ; Systèmes de répression des crimes internationaux).
- Approfondissement et évolution des normes internationales en matière de droits de l'Homme (Aspects catégoriels ; Aspects matériels).

Cependant tous les thèmes n'ont pas été abordés, compte tenu de la dimension modeste de l'unité.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'unité a été créée en 1995 par les doyens Mario Bettati et Gérard Cohen-Jonathan. Elle a été dirigée de 2003 à 2014 par le professeur Emmanuel Decaux. Le professeur Olivier de Frouville lui a succédé et Sarah Jamal, maître de conférences en droit public, est directrice adjointe. Elle est située 12, Place du Panthéon à Paris. Elle dispose de locaux très limités, n'occupant que 30 m².

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité a des partenariats se limitant à des actions par projet, avec le Centre Thucydide, l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP), l'Académie de Genève de droit international humanitaire et des droits de la personne, l'Association française pour les Nations Unies

Un Pôle international a été créé par un ancien président de l'université, mais il n'a pas véritablement engendré d'activité, apparaissant comme une sorte d'agence de moyens où seuls le Centre Thucydide et le CRDH ont tenté de jouer le jeu. Si les relations avec le Centre Thucydide sont fréquentes, les deux unités affichent des domaines différents, le Centre Thucydide travaillant sur les relations internationales et stratégiques.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	2
Maîtres de conférences et assimilés	2
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	5
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	1
Post-doctorants	0
Doctorants	31
Sous-total personnels non permanents en activité	32
Total personnels	37

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	4	0	1
Total personnels	4	0	1

AVIS GLOBAL

L'unité de recherche Centre de recherche sur les Droits de l'Homme et le Droit humanitaire (CRDH) dirigée par le Professeur Olivier de Frouville depuis 2014, est une équipe de recherche à la dimension humaine extrêmement réduite puisqu'elle ne comptait au 31 décembre 2022 que deux professeurs et deux maîtres de conférences et un professeur émérite. Sa notoriété est liée aux qualités personnelles de ses membres qui sont très souvent sollicités comme experts et surtout appartiennent à divers comités ou instances d'organisations nationales et internationales, notamment des Nations Unies. Ayant déterminé huit axes de recherche, ce qui est beaucoup, elle ne peut travailler sur l'intégralité de ceux-ci. La grande originalité de l'unité est de travailler sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire et d'effectuer ses recherches sur l'ensemble des normes et des institutions du droit international public pour la protection des droits de l'Homme.

Si l'unité envisage et s'inscrit dans des partenariats assez nombreux, elle n'envisage pas de fusion avec d'autres équipes afin de parvenir à une unité à dimension plus forte permettant une action collective en matière de recherche. Elle ne dispose que d'une secrétaire générale à quart-temps et d'un responsable administratif à mi-temps en tant que personnel d'appui, ce qui est très insuffisant notamment pour répondre aux appels à projets. L'unité compte 32 doctorants et dispose de deux contrats doctoraux par an en moyenne.

La production scientifique est de qualité, originale, et majoritairement francophone, ce qui est important dans un domaine où les publications sont majoritairement anglophones, n'empêchant d'ailleurs pas des contributions en langue étrangère.

La production scientifique de l'unité est importante, diversifiée et de qualité bien qu'elle soit de taille modeste : plus de 200 articles dans des revues de premier rang (*Revue générale de droit international public*, *l'Annuaire français de droit international*, *la Revue trimestrielle des droits de l'Homme*, *le Journal européen des droits de l'Homme*, *le Journal du Droit international* [Clunet]), sept ouvrages diffusés par des éditeurs de renom (Pedone), plus de 100 contributions sous forme de chapitres d'ouvrages.

Certaines monographies, par exemple *Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Commentaire article par article* sont des références incontournables, il faut ajouter la revue électronique *Droits fondamentaux*.

L'un des atouts de l'unité réside dans ses liens avec les organisations internationales majeures comme les Nations Unies. En revanche, les liens avec les ONG, très importantes pour les droits de l'Homme comme Amnesty International ou Human Rights Watch, ne sont pas mis en exergue. Or, l'une des originalités de l'unité est d'être intégré dans la pratique.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Il était recommandé à l'unité de proposer des travaux plus généraux pour un public plus élargi. Cette politique reste très timide. À cet égard, la communication de l'unité vers le grand public reste insuffisante.

Il était recommandé d'étoffer l'équipe d'enseignants-chercheurs, d'obtenir un personnel d'appui et de disposer de locaux plus adaptés. L'équipe reste très réduite et le personnel d'appui est un personnel mutualisé. Les locaux sont très réduits. Même si l'unité a pu chercher à croître, elle ne possède pas la maîtrise des recrutements.

Pour les anciens doctorants, l'évolution a été de devenir membre associé. La communication interne se limite aux courriels et aux réunions du conseil du CRDH. Mais le faible nombre de membres facilite les contacts. Les doctorants ne peuvent toujours pas accéder l'été aux locaux, mais le problème est malheureusement général en France. La réorganisation des équipes en pôles informels et seulement en cours de formation n'est pas satisfaisante avec les huit pôles déterminés.

Les recommandations concernant les perspectives scientifiques n'ont pas été suivies de résultats importants. Il n'y a eu que trois demandes de financement extérieur et une seule avec l'IERDJ (Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice) en 2021 a été satisfaite. La difficulté réside dans la faiblesse des moyens administratifs et le faible nombre d'enseignants-chercheurs.

S'il y a un nouveau responsable administratif depuis 2021, l'équipe réfléchit à mieux utiliser l'appui des services centraux et à des chaires de professeurs juniors.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les objectifs scientifiques de l'unité recouvrent l'étude de l'ensemble des normes et institutions du droit international public visant à la protection des droits de l'Homme et du droit humanitaire. La force de cette unité réside dans l'étude de l'ensemble de ces normes et notamment celles des Nations Unies trop souvent ignorées alors que sont privilégiés habituellement le Conseil de l'Europe, voire l'Union européenne dans les autres unités. La reconnaissance par ces organisations internationales de l'expertise des membres de l'unité est un atout conduisant à des liens forts avec certaines institutions ou organisations comme l'AFNU (Association française pour les Nations Unies), la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme) dont l'un des membres de l'unité a été vice-président et dont un autre membre siège au titre des personnalités qualifiées, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, le CICR (Comité International de la Croix-Rouge), l'OSCE (Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe) dont l'un des membres de l'unité est président de la Cour de conciliation et d'arbitrage, le Comité contre la torture des Nations Unies auquel participe l'un des membres de l'unité ou encore l'Irsem (Institut de Recherche Stratégique de l'École militaire) dont la direction scientifique est assurée par l'un des membres du CRDH.

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité bénéficie d'une dotation financière récurrente de 20 K€ dont 15 K€ pour le fonctionnement et 5 K€ pour des vacances. Jusqu'en 2019 le programme de l'Institut universitaire de France avec le directeur de l'unité a conduit à des ressources additionnelles. À cela s'est ajouté un BQR, un apport du Pôle international de l'université. Sauf exception, le BQR ne finance qu'une partie d'une manifestation. L'unité doit mutualiser le personnel d'appui, le secrétariat général étant partagé avec le Centre Thucydide et le responsable administratif avec l'Institut des Hautes études internationales ainsi qu'avec la Bibliothèque. Les locaux sont exigus : un bureau en espace ouvert avec un poste de travail et une salle de lecture et bibliothèque avec seulement dix-huit places. Le manque de place est patent. Il n'y a pas de budget spécifique pour l'achat d'ouvrages.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité est dirigée par un directeur et une directrice adjointe. La dimension réduite de l'équipe facilite les relations entre les membres de l'unité. Elle dispose d'une assemblée réunissant tous les membres du CRDH, qui traite des questions scientifiques. Est toujours en discussion le conseil d'orientation qui devrait traiter de questions plus techniques. Il devrait faciliter l'intégration. L'Association des Amis du CRDH et l'Association du Master Droits de l'Homme et Justice internationale ont une action dynamique. Il faut ajouter la Clinique juridique de droit international dirigée par l'un des membres de l'unité et dont les doctorants appartiennent au Centre Thucydide et au CRDH. Elle participe au rayonnement du CRDH. Les doctorants bénéficient de plusieurs types de suivi avec notamment des ateliers doctoraux à un rythme à peu près mensuel et l'unité apporte une aide à la mobilité le cas échéant.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'objet de la recherche visant à analyser la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire par l'intégralité des moyens du droit international public et notamment des Nations Unies est la grande force de l'unité à laquelle s'attache la reconnaissance de l'expertise des membres de l'unité qui bénéficient d'une très grande notoriété en étant membres d'un grand nombre d'instances d'organisations internationales (ONU, OSCE) ou d'ONG.

Points faibles et risques liés au contexte

Le trop faible nombre des membres de l'unité, à savoir cinq enseignants-chercheurs au 31 décembre 2022, ne permet pas d'atteindre tous les objectifs annoncés. Ainsi, on constate que sur les trois domaines et les huit axes affichés, tous les thèmes n'ont pas donné lieu à de véritables recherches.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité bénéficie d'une dotation récurrente annuelle de 20 K€ dont 15 K€ pour le fonctionnement et 5 K€ pour les vacances.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne bénéficie que de très peu de ressources financières additionnelles. Elle n'a eu satisfaction que pour un seul appel à projets sur les trois sollicités. Le faible nombre de personnels d'appui explique cet état de fait, l'unité disposant d'un secrétaire général et d'un responsable administratif partagés. Les locaux (30 m²) sont insuffisants et il y a un manque de place certain ce qui pénalise les doctorants. Aucun budget n'est prévu pour la recherche documentaire.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et directives fixées par les tutelles.

Points faibles et risques liés au contexte

Pas d'observation

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'unité bénéficie d'une forte attractivité. Elle résulte du dynamisme de ses membres, de leur production doctrinale et des fonctions qu'ils exercent au sein d'organismes nationaux et internationaux de premier rang en matière de protection internationale des droits de l'homme (organes onusiens) et du droit humanitaire. Elle est un acteur important de l'espace européen de la recherche en la matière en proposant une étude compréhensive et holistique. Elle se singularise par sa vision englobante (droits de l'homme, droit humanitaire et droit international pénal) sans se limiter à des aspects européens, mais au contraire en s'intéressant aux mécanismes internationaux (onusiens) rarement étudiés dans l'espace francophone. Sa politique de réponses à des appels à projets et de développement de ses partenariats est trop faible, ce qui ne lui permet pas de diversifier et développer ses sources de financement et de mener des projets structurants au long court. Les locaux de l'unité sont exigus si bien que les nombreux doctorants (32) ne peuvent s'y réunir. L'unité a toutefois investi dans du matériel de visioconférence moderne. L'attractivité de l'unité se manifeste par les nombreuses instances d'organisations internationales ou non gouvernementales dont les enseignants-chercheurs sont membres.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Les thématiques de recherche de l'unité sont des préoccupations fondamentales et actuelles des espaces européens et internationaux de la recherche. L'unité bénéficie à cet égard d'un fort rayonnement scientifique en raison tout d'abord du grand potentiel d'une équipe pourtant relativement réduite (cinq enseignants-chercheurs, mais forte de 32 doctorants). En plus d'être des universitaires reconnus, plusieurs de ses membres sont des praticiens de leur domaine d'expertise au sein d'institutions internationales de premier rang (Organisation des Nations Unies, Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe). Plusieurs docteurs ou doctorants exercent également une activité pratique pertinente au regard des thématiques de recherche de l'unité (Ligue des droits de l'homme, ONU, Cour internationale de Justice, Cour nationale du droit d'asile). La production scientifique démontre que cette expérience pratique est mise au profit de l'unité et de son rayonnement (voir notamment le travail réalisé avec l'appui de la clinique juridique en droit international relatif à un projet de déclaration sur les adoptions internationales illégales). En témoignent également le nombre et la qualité des conférenciers invités par l'unité (juges européens, directeurs juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et du ministère des Armées), l'existence de programmes de recherche menés conjointement avec des universités étrangères (République Tchèque et Argentine), mais aussi les enseignements des membres de l'unité à l'extérieur de la tutelle. Il faut à cet égard souligner l'intimité des liens entre l'unité et la Fondation René Cassin qui dispense des cours en matière de droits de l'homme sur d'autres continents.

L'attractivité de l'unité est encore renforcée par les responsabilités éditoriales de ses membres dans des revues renommées françaises ou étrangères. Ils siègent dans des comités de rédaction, scientifique, consultatif (*Journal européen des droits de l'homme, Ordre international et droits de l'Homme, International Human Rights Law in Practice Series, Revue trimestrielle des droits de l'homme, Revue du droit des religions, Dirittiumani e dirittointernazionale, Revista do Instituto Brasileiro de Direitos Humanos, Revue générale de droit international public, Annuaire français de justice transitionnelle, King's Student Law Review*), (co-) dirigent des chroniques dans des revues renommées (*Journal de droit international, Revue générale de droit international public,*

Annuaire français de droit international) ou des collections (*Fondation René-Cassin, Pedone-Hart Publishing*). Le rayonnement scientifique de l'unité tient enfin à son activité scientifique collective ou individuelle. Pour s'en tenir à la première, on notera la publication systématique aux éditions Pedone, éditeur majeur du droit international — dans sa propre collection — des colloques internationaux et annuels qu'elle organise (15^e volume en 2022) et sa participation à l'organisation des «journées de la justice pénale internationale» en collaboration avec deux autres unités de la tutelle (6^e journée). L'unité dispose enfin d'une revue électronique dynamique. La «chronique des constations des comités conventionnels des Nations Unies» est innovante au sein du paysage français et européen.

L'accompagnement des personnels est d'abord très concrètement réalisé par l'actualisation de la liste courriel diffusant les informations, la réunion régulière du conseil de l'unité et de son assemblée. Les anciens docteurs de l'unité, qu'ils aient ou non continué une carrière académique, sont par ailleurs invités à devenir membres associés (24) et continuent, pour certains, de participer à ses travaux. Les doctorants et docteurs sont encouragés à organiser des manifestations scientifiques (disparitions forcées, 2022), à publier dans la revue en ligne de l'unité et sont associés à l'exercice pratique du droit (tierces interventions). Les doctorants participent par ailleurs aux demi-journées d'actualité de l'A-CRDH. L'unité organise enfin régulièrement des ateliers doctoraux au cours desquels les doctorants présentent leurs travaux.

Sur la période de référence, deux projets de recherche ont fait l'objet de demandes de financement lors d'appels à projets compétitifs. Le premier, porté conjointement avec l'Académie du droit humanitaire et des droits humains de Genève en 2018-2019 (Globalrights) auprès du Fonds national suisse et de l'ANR (Agence nationale de la Recherche), n'a pas abouti. Le second projet de recherche «Participation des individus à l'enquête en droit international à travers les réseaux sociaux» a obtenu un financement de l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice en 2021. L'unité bénéficie par ailleurs systématiquement de Bonus Qualité Recherche lorsqu'elle les sollicite pour l'organisation de son colloque international annuel.

La recherche en droit ne nécessite pas de se doter d'équipements ou d'acquérir des compétences techniques spécifiques. On notera toutefois le souci de l'unité de s'équiper en matériels informatique (ordinateurs, photocopieuse, caméras et micros) et électroménager (cafetière, frigidaire) de manière à faciliter le quotidien de ses membres.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

La principale fragilité de l'unité tient à la faible quantité de projets de recherche bénéficiant d'un financement extérieur en réponse à des appels à projets compétitifs. Deux projets ont fait l'objet de demande. Le projet Globalrights (2018-2019) auprès du Fonds national suisse et de l'ANR n'a pas abouti. Seul le projet «Participation des individus à l'enquête en droit international à travers les réseaux sociaux» a obtenu un financement de l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice en 2021. L'absence de soutien d'un service de la recherche centralisé au niveau de l'université jusqu'en 2021 (depuis une seule personne a été recrutée pour accompagner les aspects financiers des projets déposés par l'ensemble des unités de recherche) est un obstacle compréhensible au regard de la lourdeur du processus compte notamment tenu de la taille de l'unité.

Pour autant, le risque est que la mutualisation avec d'autres unités ne permette pas, sous sa forme actuelle, de développer encore davantage l'attractivité de l'unité tout en maintenant sa singularité ou de faire face à d'éventuelles fluctuations de sa dotation récurrente (pour l'instant jamais modifiée).

Dans le même sens et pour les mêmes raisons, la politique de programmes de recherche menée conjointement avec des universités étrangères semble trop faible : les deux programmes présentés ont été de courte durée («Pénalisation des droits de l'Homme avec le Centre des droits de l'Homme de l'université Charles de Prague» 2015-2018 ; «Disparitions forcées» avec le Centre de droit international de l'université de Buenos Aires) qui a financé des déplacements mais qui a été avorté).

L'exiguïté des locaux nuit nécessairement à la réunion de l'ensemble du personnel (doctorants et personnels). Les doctorants et étudiants des masters adossés profitent des locaux et du fonds documentaire de l'IHEI (Institut des Hautes Études internationales), unité presque mitoyenne. Les achats du CRDH y sont à ce titre hébergés. Les relations internationales dans le domaine de la recherche, quoique nombreuses, se limitent à des actions sur des projets spécifiques. Elles ne sont pas sous-tendues par des conventions de coopération permettant d'établir la pérennité et peuvent être fragiles.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité est de très grande qualité. Elle est abondante, régulière, et satisfait aux standards de la recherche juridique (manuels, monographies, colloques publiés, articles et notes de jurisprudence). Elle répond souvent à des problématiques innovantes, inspirées par les expériences professionnelles extra-universitaires (notamment au sein d'organes des Nations Unies) de certains de ses membres, et renferme des ouvrages de référence à destination d'un large public de chercheurs et de praticiens, essentiellement en langue française cela dit — ce qui peut altérer sa visibilité au plan international. Lorsqu'on se trouve face à un ouvrage collectif, on parvient à un ouvrage de référence comme celui sur *Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

- 1/ *La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ *La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ *La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'activité scientifique du CRDH est très soutenue, tant au plan collectif qu'au niveau de chacun des membres du Centre, qu'ils soient enseignants-chercheurs, docteurs ou doctorants. Compte tenu du nombre limité d'enseignants-chercheurs, son volume est d'ailleurs remarquable.

Cette activité est très variée au plan formel, puisqu'elle comprend, sur la période considérée : quelques monographies (publiées par deux enseignants-chercheurs et un docteur) et directions d'ouvrages collectifs (de la part de trois enseignants-chercheurs et deux docteurs) ; de très nombreuses publications dans des revues (pour les enseignants-chercheurs, doctorants et docteurs), et multiples chapitres d'ouvrages (pour les enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants) ; des revues bibliographiques (pour les doctorants et docteurs), et de multiples initiatives de vulgarisation (presse écrite, vidéo, interviews etc.).

Toujours au plan formel, la politique éditoriale extrêmement dynamique du Centre assure une diffusion et une reconnaissance optimales des résultats de la recherche, collective comme individuelle. Ainsi, sont systématiquement publiés aux éditions Pedone, dans la collection du CRDH, les actes des colloques organisés chaque année par le Centre. La revue électronique *Droits fondamentaux* permet, en outre, de traiter de manière réactive, et ouverte à un plus grand nombre de contributeurs (notamment les doctorants), des sujets variés en lien avec la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire.

L'ensemble traduit une implication homogène des membres du CRDH dans les activités scientifiques, qui témoigne d'une part de la collaboration fructueuse des enseignants-chercheurs du Centre (avec des colloques co-organisés puis des ouvrages co-dirigés), et d'autre part de la bonne intégration des docteurs et doctorants et de la considération portée à leurs travaux de recherche. Les réunions périodiques de l'assemblée du Centre permettent d'intéresser l'ensemble des membres aux choix scientifiques, voire de les associer, et les doctorants sont encouragés à proposer spontanément des thématiques de recherche (par exemple en lien avec leur sujet de thèse).

Au plan substantiel, la production scientifique prolifique du CRDH en fait un pôle de référence quant à l'expertise des systèmes de protection des droits de l'homme et du droit humanitaire. La qualité, actuelle ou passée, d'experts indépendants d'organes onusiens de certains de ses membres constitue un facteur de visibilité des travaux au plan international, de même qu'elle explique l'orientation thématique de certaines recherches (par exemple en ce qui concerne les disparitions forcées ou la torture). On note de ce point de vue une fertilisation croisée entre les activités de chercheur et de praticien, mise au service de l'approfondissement de la réflexion sur les thématiques de recherche, et particulièrement assumée dans les séminaires privés ou réunions informelles avec les parties prenantes organisés par le Centre, ou encore dans les conférences organisées avec des juges européens, fonctionnaires des directions juridiques de certains ministères français. La production scientifique est ainsi susceptible d'intéresser tant les chercheurs que les praticiens impliqués dans la protection des droits fondamentaux. On peut relever de ce point de vue la parution d'ouvrages de

références, tel que *Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Commentaire article par article* (éd. Economica, 2019), ou la chronique inédite, parue dans la revue électronique *Droits fondamentaux*, consacrée aux constatations des comités conventionnels des Nations Unies.

La collaboration du CRDH avec des centres ou chercheurs étrangers permet également d'affiner les analyses menées, en leur évitant d'être trop «européocentrées», et renforce évidemment la visibilité internationale du Centre (voir les développements de ce rapport relatif à l'attractivité).

Le choix des sujets de colloques contribue d'ailleurs à cette visibilité, notamment en ce qui concerne les colloques anniversaires consacrés à des instruments juridiques incontournables tels que les conventions de Genève, la Convention sur les disparitions forcées, ou à la Déclaration universelle des droits de l'homme — les actes des colloques faisant l'objet d'une publication systématique aux éditions Pedone.

Il faut relever, par ailleurs, le caractère absolument innovant de certaines initiatives du Centre. On notera spécialement l'idée d'organiser chaque année, avec deux autres unités de la tutelle, les *Journées de la justice pénale internationale*, qui sont devenues le rendez-vous incontournable des chercheurs et praticiens, francophones du moins, spécialisés dans le champ du droit international pénal (les actes de six journées ont été publiés dans la période considérée, en codirection par le directeur du CRDH et l'ex-directeur du Centre Thucydide). La même démarche semble inspirer les *Journées Paul Tavernier*, concernant les relations de la France avec la Cour européenne des droits de l'homme, dont la deuxième édition a eu lieu en 2023, ainsi que la future première Journée des droits de l'homme, qui se déroulera le 8 février 2024. Celle-ci pourrait être un évènement à la forte notoriété nationale et internationale.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Tous les objectifs scientifiques que l'unité s'était fixés dans chacun des trois axes choisis (interactions entre ordres normatifs, dynamique des systèmes de protection, approfondissement et évolution des normes internationales en matière de droits de l'homme) n'ont pu être atteints, certainement en raison du faible nombre d'enseignants-chercheurs membres de l'unité (à savoir cinq), et de réorientations partielles des travaux de recherche. Le facteur des ressources humaines est évidemment une entrave au développement de la production scientifique et plus largement de l'importance du Centre dans les milieux universitaire et extra-universitaire.

Du point de vue de la diffusion des travaux, on peut remarquer que seules deux thèses — ayant obtenu un financement au titre d'un prix de thèse spécifique — ont fait l'objet d'une publication dans la période considérée, en raison de l'absence de ligne budgétaire consacrée par le Centre à ces publications. Plus largement, on peut regretter que le Centre ne se soit pas encore engagé plus avant dans une démarche volontaire de diffusion de ses réflexions, avec une politique dynamique de science ouverte, la publication de travaux en langues étrangères et une démarche de vulgarisation des résultats de ses recherches, de manière à rendre sa production scientifique plus accessible au plus grand nombre et à accroître sa visibilité dans la société en tant que Centre de référence sur certaines thématiques, au-delà de la renommée individuelle de certains de ses membres.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité cultive, depuis son origine, un réseau national et international de premier plan dans le domaine de la protection de l'être humain et y fait figure de pôle d'expertise réputé auprès des juristes, des diplomates, des membres d'ONG, des décideurs politiques, etc. Ces interactions se sont maintenues au cours de la période considérée, dans une logique d'ouverture et de diffusion du savoir auprès d'un public élargi, en particulier par les conférences publiques ou privées ou par leurs contributions dans les médias. L'unité entretient également un réseau d'anciens docteurs, devenus pour certains chercheurs associés, ce qui contribue de manière importante aux relations du CRDH avec le monde non académique. La présence des membres du CRDH dans des instances d'organisations nationales, internationales ou non gouvernementales permet à l'unité d'apporter son concours hors du monde académique. Sur le plan national, les membres du CRDH sont souvent auditionnés par des commissions parlementaires.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

En dépit du nombre réduit de ses membres, le CRDH se distingue par le nombre et l'importance de ses interactions avec les acteurs institutionnels et juridictionnels dans le domaine de la protection de l'être humain. Les enseignants-chercheurs, ainsi que certains doctorants, exercent des responsabilités auprès d'instances internationales (ONU), régionales (OSCE), ou encore nationales (CNCDH ; ministère des Armées) et intègrent, de fait, les débats de société, autant qu'ils participent à la diffusion du savoir vers des publics non académiques. Outre la solide reconnaissance que ces interactions confèrent au CRDH dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire, les partenariats noués avec ces diverses instances s'inscrivent pleinement dans les activités dites de « recherche appliquée » de l'unité (colloques, séminaires, accueils de chercheurs invités, accueil de doctorants pour des séjours de recherche...) et sont en cohérence avec sa politique scientifique, qui entend conjuguer la recherche fondamentale avec son rôle d'expert à disposition des praticiens (think tanks).

Des liens existent avec de nombreuses ONG comme la FIDH (Fédération internationale pour les droits humains), Reporters sans frontières, Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, France Terre d'Asile, etc...

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les initiatives tendant à restructurer les anciens partenariats du CRDH autour du Master 2 Droits de l'homme et Justice internationale, à la suite de sa création de 2019, ne sont, à ce jour, pas encore concrétisées. Un programme est en cours, porté par l'Association du master, comprenant la mise en place de trois pôles (« pôle partenariat », « pôle événement », « pôle communication »), l'institutionnalisation de la « Clinique juridique de droit international d'Assas » (CDIA) et le renforcement de l'Association des amis du CRDH (A-CRDH). Ces composantes ont vocation à se substituer à l'ancien Conseil d'orientation constitué en 2015, de sorte à maintenir un lien continu entre l'unité et ses membres associés (24), généralement d'anciens doctorants/docteurs du CRDH, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels, à des fins de recherche et d'intégration professionnelle. Toutefois, les avancées sur ce terrain sont limitées et demeurent un sujet de réflexion de l'unité quant à l'articulation des différentes composantes.

Les actions avec les ONG ne sont pas suffisamment évoquées.

Le souci de diffusion de la recherche dans le cadre de la Science ouverte vers des publics non académiques ou non institutionnels n'apparaît pas une préoccupation prioritaire.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'unité a su structurer, enrichir et développer son expertise originelle en matière de recherche sur la protection internationale des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

La diversification et la précision des axes et thématiques sont convaincantes et inscrivent le CRDH au premier plan du paysage national et européen de la recherche en même temps qu'elles apportent une visibilité des domaines d'expertises individuels de ses membres. Le Centre a notamment pris acte de l'inexploitation de certaines thématiques sur la période précédente et tenté d'intégrer les recherches individuelles de certains membres en actualisant son projet de recherche sur la base des nouvelles tendances et problématiques émergentes. Quatre domaines sont identifiés. Ils comprennent chacun entre deux et quatre axes, lesquels sont divisés en deux thèmes.

Ainsi actualisé, le projet est très ambitieux au regard du nombre d'enseignants-chercheurs de l'unité. Dans la période analysée, l'unité n'a pu satisfaire à ce programme très ambitieux. On peut douter qu'elle puisse le faire dans la prochaine période tant que l'effectif reste aussi limité.

Le développement de certains thèmes est à ce titre corrélé à la mutualisation multiforme (fonds documentaire, personnel et responsable administratifs, activité scientifique) opérée avec des unités aux domaines de recherche complémentaires, mais pas identiques. Cette mutualisation pertinente a permis de satisfaire plusieurs recommandations précédemment formulées. Comme le note elle-même l'unité, cette mutualisation ne doit toutefois « pas avoir pour effet d'affaiblir la recherche dans des domaines de recherche distincts qui nécessitent au contraire d'être renforcés ». D'un point de vue scientifique, cette mutualisation concerne pourtant onze thématiques (thèmes ou axes) sur les 22 identifiées pour le prochain contrat. La question des moyens de la préservation de l'ADN de l'unité se pose-t-elle ? L'unité doit envisager un rapprochement avec des unités proches sur le plan thématique pouvant conduire à une nouvelle unité de recherche à dimension plus forte. Cela renforcerait les chances dans les appels à projets.

Cela doit être lu en lien avec la faiblesse des projets de recherche financés dont l'obtention permettrait d'asseoir encore davantage la visibilité propre de l'unité (au-delà de son colloque annuel et de sa revue numérique), de même qu'ils permettraient un financement de personnels. La coopération avec des unités de recherche étrangères se fait au cas par cas, pour un projet. Il n'apparaît pas de conventions avec des équipes étrangères réputées qui pourraient à la fois assurer une pérennité et compenser le nombre limité de chercheurs de l'unité.

Les liens de l'unité avec le monde non académique sont exemplaires. Ils tiennent toutefois essentiellement aux fonctions extra-universitaires individuelles de certains de ses membres qui, outre leur élection dans des comités des Nations Unies, sont engagés dans des groupes de réflexion tel que celui créé par la Direction des Affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur la diffusion de la culture de droit romano-germanique dans la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves. Il serait opportun de les approfondir et de les pérenniser d'une manière ou d'une autre par des partenariats formels interinstitutionnels, comme l'unité a dit l'envisager lors des entretiens. Celle-ci pourrait également être associée plus formellement dans le cadre des liens tissés entre les ONG et la Clinique juridique, compte tenu de l'expertise incontournable d'ONG telles que Amnesty International, la Fédération internationale des droits de l'homme ou Human Rights Watch.

L'unité doit enfin s'impliquer activement dans la diffusion de sa recherche, dont la qualité est remarquable. Si le processus d'entrée dans HAL est entamé, il est trop lent et doit donc être accéléré. De manière plus générale, en ces temps de vives remises en cause des droits fondamentaux, il serait intéressant que l'unité s'engage dans des entreprises de vulgarisation qui dépassent les interviews de certains de ses membres dans les médias. La science ouverte vers des publics non académiques et non institutionnels doit être une préoccupation. Une démarche plus volontaire dans la diffusion des travaux en langues étrangères permettrait également de renforcer le rayonnement de la pensée francophone des droits de l'homme, développée au sein du Centre.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'unité doit revoir les axes de recherche afin qu'ils puissent permettre une meilleure recherche collective. Il faut sans doute en réduire le nombre afin que certains de ceux annoncés ne soient pas laissés en déshérence.

Bien évidemment, la dimension de l'unité est trop faible avec seulement quatre membres enseignants-chercheurs en activité, le cinquième étant émérite. La recherche de liens plus étroits avec des unités dans des domaines proches, notamment le Centre Thucydide, doit être encouragée.

L'unité doit rechercher beaucoup plus à répondre aux appels à projets. La perspective de professeurs juniors peut être une piste utile.

L'unité doit poursuivre la recherche de solutions afin d'être accessible l'été pour les doctorants. Mais il s'agit d'un problème que rencontrent la plupart des unités françaises qui devraient s'inspirer des pratiques américaines.

L'unité doit achever sans tarder sa réflexion sur le conseil d'orientation.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Il est conseillé à l'unité de développer et structurer un programme de réponses aux appels à projets compétitifs. De même, l'unité gagnerait à développer sa politique de programmes de recherche conjoints menés avec des universités étrangères ou à pérenniser et formaliser l'existant (Académie de Genève notamment). Ce pourrait être une manière d'accentuer les projets de recherche collectifs et structurants sur le moyen ou long terme. Il conviendrait d'établir par convention des liens avec des équipes de recherche étrangères travaillant dans les mêmes domaines plutôt que de coopérer au coup par coup.

Le comité recommande de clarifier la structuration de ses recherches autour de thématiques transversales et fédératrices afin de renforcer la visibilité de l'unité.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Même si elle est diffusée par les éditeurs et les revues les plus reconnus, la visibilité de la production scientifique du Centre pourrait être accrue par des politiques volontaires de traduction des ouvrages en langues étrangères, de science ouverte et de diffusion de la pensée francophone des droits de l'homme et du droit humanitaire, par la mise en ligne de certaines productions, voire le choix de formats permettant une vulgarisation des connaissances auprès d'un public plus large (blog, podcast, capsules vidéo, etc.). Une telle démarche globale et collective permettrait de renforcer la visibilité du Centre et de le positionner en tant qu'entité de référence aux plans académique et extra-universitaire.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Le comité recommande de formaliser les partenariats avec les acteurs du monde non académique sur les points forts de l'unité et de développer les liens avec les ONG.

L'unité doit profiter d'une manifestation comme les Journées des droits de l'Homme de Paris pour en faire un instrument fort de communication en direction du grand public.

Les dramatiques conflits que connaissent notamment l'Ukraine ou Israël et la Palestine appellent une action de l'unité afin d'informer le grand public, le droit humanitaire étant trop méconnu de celui-ci.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 30 janvier 2024 à 9 h 30

Fin : 30 janvier 2024 à 15 h 45

Entretiens réalisés en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9 h-9 h 15 Réunion à huis clos des membres du comité

9 h 15-9 h 30 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9 h 30-10 h 15 Réunion plénière : direction de l'unité, personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, associés statutaires, doctorants, professeurs émérites, personnels d'appui à la recherche.

10 h 15-10 h 45 Réunion à huis clos avec la direction de l'unité.

10 h 45-11 h 00 Pause

11 h-11 h 45 Réunion à huis clos avec les personnels : chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs émérites, les associés statutaires professeurs associés, les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction

11 h 45-13 h 00 Pause déjeuner

13 h-13 h 15 (facultatif) Réunion à huis-clos avec un représentant du monde socio professionnel

13 h 15-13 h 45 Réunion à huis clos avec les doctorants et les postdoctorants de l'unité

13 h 45-14 h 30 Réunion à huis clos avec les représentants des tutelles.

14 h 30-14 h 45 : Huis clos final avec la direction de l'unité

14 h 45-15 h 45 : Réunion finale à huis clos du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaitée être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 26 mars 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

DER-PUR250024474 - CRDH - Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) qui s'est déroulée le 30 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 6 mars 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, sauf les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier ad hoc, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Monsieur le Professeur Olivier de Frouville, directeur du CRDH.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)